

Paris, le 24 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

## Ile de La Réunion : trajectoire zéro déchets confirmée

ILEVA confie au Groupement mené par CNIM le Marché Public Global de Performances du Pôle déchets Sud de Pierrefonds à La Réunion, un projet clé pour la transition énergétique de l'île.

**Ce pôle multi filières, lauréat de l'appel à projet CSR de l'ADEME en 2016, contribuera à l'économie circulaire de l'île.**

**Il traitera les déchets de 60% des Réunionnais et produira de l'électricité renouvelable pour plus de 10 000 foyers.**

**Il regroupe sur le même site méthanisation des biodéchets, tri et production de matières recyclables, de combustibles solides de récupération et valorisation énergétique de ces combustibles.**

**Ce projet participe à la transformation en ressource du déchet n'ayant pu être évité et à la division par 10 de l'enfouissement à l'horizon 2023.**



Vue d'architecte du futur pôle Déchets Sud de Pierrefonds à La Réunion  
©Architrav

**Découvrez le projet en vidéo :**  
<https://youtu.be/QLwpq5QTWIU>

Le Groupement emmené par CNIM, équipementier et ensemblier industriel français de dimension internationale, a été retenu par **ILEVA, le syndicat mixte du traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de l'île de La Réunion**, afin de concevoir, réaliser, exploiter et

assurer la maintenance du pôle Déchets Sud de Pierrefonds à La Réunion. Ce Groupement se compose de leaders dans leurs domaines respectifs : Spie Batignolles, GTOI, Colas Projects, Bollegraaf, Naldeo, Atelier Architectes et Architrav.

Ce **pôle multi filières** est un projet clé pour la transition énergétique de l'île. Mis en service fin 2022 par CNIM et ses partenaires, il **répondra à la problématique énergétique et environnementale de l'Ouest et du Sud de l'île**. Il traitera les déchets de 60% des Réunionnais et produira de l'électricité renouvelable pour plus de 10 000 foyers. Ce projet permettra de mettre fin à la mise en décharge et de répondre ainsi à une urgence environnementale : la décharge de Pierrefonds devra en effet être fermée en 2022 après avoir atteint le maximum de sa capacité, soit près de 8 millions de tonnes de déchets.

En produisant de l'énergie renouvelable et en réduisant de 90% l'enfouissement, ce projet répond aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Celle-ci impose une diminution d'au moins 50% de l'enfouissement à l'horizon 2025.

Le pôle assurera le tri des ordures ménagères résiduelles en vue d'**extraire des matières recyclables** et, **avec la part non recyclable, de produire des Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour leur valorisation énergétique** sur site. Il sera constitué :

- d'**une unité de tri mécanique** permettant de séparer les matières recyclables et la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) ;
- de **deux unités de méthanisation** distinctes alimentées par la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et par les biodéchets issus de collecte sélective. Le biogaz sera valorisé en énergie électrique ou, à terme, sous forme de biocarburant ;
- d'**une unité de préparation des Combustibles Solides de Récupération (CSR)** ;
- d'**une centrale de valorisation énergétique des CSR en électricité**.

**Ce projet illustre la synergie entre filières en réunissant sur le même site valorisations matière, organique et énergétique.**

**Les technologies mises en œuvre permettent de garantir la réversibilité de cet équipement structurant** qui peut accepter différents types de combustibles, ligneux de déchets verts par exemple. Au fur et à mesure de la réduction des déchets, cette ressource disponible localement, mais non valorisée aujourd'hui, permettra de faire fonctionner l'unité de valorisation énergétique.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un Marché Public Global de Performances. A ce titre, CNIM, chef de file du Groupement, pilotera la conception-construction du pôle et assurera son exploitation pendant 10 ans, avec des engagements de performance globale.

Le marché, d'une durée de 14 ans, se décompose en trois phases :

- Phase 1 : études et autorisation administrative - 18 mois
- Phase 2 : construction et Mise en Service Industrielle - 30 mois
- Phase 3 : exploitation et maintenance - 10 ans

### **Caractéristiques de l'installation :**

Cette installation est conçue pour mettre en œuvre les Meilleures Techniques Disponibles (MTD), anticipant ainsi les exigences de la future réglementation européenne.

Utilisant des **technologies performantes et éprouvées adaptées au territoire**, le Groupement donne des **garanties de performances vérifiables** (fraction à enfouir, production électrique, performance environnementale) sur toute la durée de vie du contrat (construction et exploitation).

- L'unité de tri a une capacité horaire de 50 t/h.
- L'installation de méthanisation comprend 2 méthaniseurs de capacité unitaire de 15 000 t/an, l'un pour les FFOM et l'autre pour les Biodéchets.
- La centrale de valorisation énergétique des CSR comprend une chaudière horizontale d'une puissance thermique de 65 MW et des systèmes de traitement des fumées TermiNOxLAB™ et VapoLAB™ brevetés par LAB, filiale de CNIM, garantissant des émissions atmosphériques inférieures aux limites imposées par les futures réglementations.
- Le turbo-alternateur, d'une puissance de 18,5 MW électrique, alimentera environ 10 000 foyers.
- Une centrale photovoltaïque de 1.5 MW sera installée sur les toitures des bâtiments.

*« Notre syndicat, piloté par les élus du territoire issus des trois intercommunalités membres, (CaSud, CIVIS, TCO) et la Région, est engagé dans une gestion autonome, pérenne et responsable des déchets dans un souci de performance technique, environnementale et économique »* explique **Michel Fontaine, Président d'ILEVA**. *« Ce pôle multi filières, qui est pour l'île une opportunité de répondre rapidement et durablement à ses objectifs d'autonomie énergétique d'ici 2030, sera une référence à l'échelle de la Réunion et de l'Océan Indien. Il répond à l'esprit du Grenelle de l'Environnement et de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte qui impose une réduction de 50% des déchets enfouis »* précise Michel Fontaine.

*« Je remercie ILEVA pour sa confiance au nom de notre groupement et des entreprises réunionnaises qui contribueront au succès de ce projet »* commente **Stanislas Ancel, Directeur Général de CNIM Environnement & Services et Membre du Directoire du Groupe CNIM**. *« Nous sommes fiers de mettre notre maîtrise des enjeux spécifiques des territoires insulaires en matière de traitement et de valorisation des déchets au service de La Réunion, de ses objectifs d'économie circulaire et de production d'énergie verte. Les technologies mises en œuvre lui permettent de s'adapter à la trajectoire zéro déchet en valorisant d'autres types de CSR ou de biomasse. Bien que le projet fasse actuellement l'objet d'un recours de la part de La Région Réunion auprès du tribunal administratif, nous sommes convaincus de sa pertinence technologique, économique et écologique pour l'île. Ce projet repose sur une technologie fiable et propre, contrôlée et réglementée, mise en œuvre par CNIM sur 170 sites affichant les plus hautes exigences environnementales. »*

#### **A propos d'ILEVA**

ILEVA est le syndicat mixte du traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de l'île qui recouvre 15 communes et plus de 500 000 habitants, soit 60% de la population de l'île. Le syndicat traite 60 % des déchets de l'île, soit 290 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, dont 90 000 tonnes de déchets verts.

#### **A propos de CNIM - <https://cnim.com/>**

CNIM, fondé en 1856, est un groupe familial français coté en bourse, intervenant en tant qu'équipementier et ensemblier. CNIM est un spécialiste du traitement multi-filières des déchets ménagers et des biomasses, concepteur-constructeur clés en main et/ou exploitant d'installations :

- centres de valorisation matière (tri-recyclage),
- centres de valorisation organique (compostage ...),
- centres de valorisation énergétique de déchets résiduels non dangereux,
- centrales énergétiques de biomasse,
- installations de traitement des fumées.

Les nombreuses références de CNIM à travers le monde attestent de son expertise : plus de 290 unités en centres de valorisation de déchets, plus de 280 en biomasse et plus de 450 en traitement des fumées.

Certaines de ces réalisations sont adaptées aux enjeux spécifiques des territoires insulaires (Jersey, Maurice, La Guadeloupe, La Martinique, La Réunion).

CNIM s'inscrit dans une démarche globale d'efficacité énergétique et de réduction de l'impact environnemental de ses clients, publics et privés.

L'innovation technologique est au cœur des équipements et services conçus et réalisés par le Groupe. Ils contribuent à l'économie circulaire et à la transition énergétique par la production d'une énergie décarbonée minimisant l'impact environnemental des activités au cœur des territoires.

## Contacts presse

### Métropole

#### Agence Gootenberg

Laurence Colin

[laurence.colin@gootenberg.fr](mailto:laurence.colin@gootenberg.fr)

Tél : +33 1 43 59 00 46

Frédérique Vigezzi

[frederique.vigezzi@gootenberg.fr](mailto:frederique.vigezzi@gootenberg.fr)

### La Réunion

#### Stratégies & Territoires

Catherine Payet

[catherine.payet@strater.re](mailto:catherine.payet@strater.re)

Tél : 02 62 30 93 93

### CNIM

Isabelle Grangé

[isabelle.grange@cnim.com](mailto:isabelle.grange@cnim.com)

Tél : +33 1 44 31 11 48